

16 juin 2011 -12:21

Appartient à Conseil des ministres du 16 juin 2011

Santé publique

Une solution pour les diplômés 2010 en kinésithérapie

Une solution pour les diplômés 2010 en kinésithérapie

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a pris différentes décisions concernant les diplômés 2010 en kinésithérapie :

1. Tous les diplômés néerlandophones ainsi que les lauréats francophones de l'examen de sélection du 30 octobre 2010 obtiendront leur numéro INAMI définitif, pour autant qu'ils en fassent la demande. A cette fin, les résultats du concours seront rendus publics avant le 30 juin 2011.
2. Les kinésithérapeutes francophones qui n'auront pas été sélectionnés au concours du 30 octobre 2010 verront leur numéro INAMI provisoire prolongé jusqu'à la publication des résultats du concours 2011. Cette mesure exceptionnelle permettra à ces candidats, s'ils le souhaitent, de représenter le concours en 2011 et, s'ils sont sélectionnés, obtenir un numéro INAMI définitif.
3. A l'avenir, les résultats du concours de sélection seront rendus publics dans les 8 jours ouvrables de la correction des examens et au plus tard, le 31 décembre de l'année du concours.

La Ministre poursuivra par ailleurs les concertations entamées avec les Communautés sur la recommandation de la Commission de planification de coupler la suppression du concours avec la mise en place de différentes filières, intégrées aux études de kinésithérapie.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
<http://www.laurette-onkelinx.be/>